

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie la Marelle Daycare Inc.	Numéro de permis 2015888	Date d'inspection Le 12 juin 2024	
Nom de l'établissement Centre éducatif la Marelle Educational Center		Numéro de téléphone (506) 384-0707	
Adresse 1060 chemin Melanson Dieppe NB E1A 7P2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Pendant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé les enfants jouer librement à l'intérieur, l'extérieur, la collation et le dîner. Les enfants préparent aussi une surprise pour les fêtes des papas qui est en fin de semaine. Le ratio est respecté pendant l'inspection de renouvellement.

original signé par
Tina Richard Tardif

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 12 juin 2024

Date

original signé par
Kim Chamberlain

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 12 juin 2024

Date